

association POTES AU FEU

Nom de la manifestation : **PAF, absurde !**

événement céramique en deux volets :

**EXPOS-VENTE CÉRAMIQUE** ouverte à tous les céramistes  
& **expo artistique** de pièces uniques et magistrales autour du thème de l'absurde

dates de l'événement : les **25 & 26 juillet 2020**

Lieu : 54460 LIVERDUN

date limite de présentation du **dossier de candidature à PAF, absurde !** : **30 mai 2020** minuit

date limite de candidature à l'**expo vente céramique** : 15 juin 2020

date limite de **livraison de la pièce magistrale** pour l'expo PAF, absurde ! : 15 juillet 2020

contact : énache au 06 20 09 86 36

[contact@potesaufeu.art](mailto:contact@potesaufeu.art)

## [1 / LA PIÈCE sur le thème de l'absurde](#)

[1 a / FORMULAIRE pré candidature PAF, absurde !](#)

## [2 / L'EXPO VENTE](#)

[2 a / FORMULAIRE inscription EXPO VENTE](#)

## [1 / LA PIÈCE sur le thème de l'absurde :](#)

chaque artiste céramiste s'inscrivant AU VOLET CRÉATIF de **PAF, absurde !** est invité à produire une pièce céramique magistrale, unique ou multiple, qui fait écho au thème de l'absurde.

**Il est possible de participer aux deux volets de l'événement indépendamment (expo vente et/ou expo pièce artistique)**

Les œuvres sélectionnées par le jury feront l'objet d'une exposition sur les deux jours de l'événement .

Le public visitant l'exposition élira au vote l'œuvre phare

L'artiste céramiste élu recevra un prix de 500 euros

L'artiste céramiste élu en seconde position recevra un prix de 200 euros

Les 9 œuvres préférées désignées par le vote du public composeront une exposition itinérante qui sera proposée "clefs en main" par PAF à des galeries et manifestations pendant deux années minimum et présenteront les artistes. Les Œuvres seront conservées par POTES AU FEU pendant cette durée.

- le transport aller et retour de l'œuvre est à la charge de l'artiste
  - l'œuvre , pièce unique ou multiple et sa mise en place ne doivent pas nécessiter le recours à des engins de levage pour la mise en place ni de suspension pour la présentation, à moins que celle-ci intègre le dispositif
  - les cartels et panneaux sont fabriqués par POTES AU FEU à partir des données collectées auprès des artistes
  - les soclages (sauf mention spéciale de l'artiste) sont fabriqués par POTES AU FEU
- 
- l'artiste autorise POTES AU FEU à toutes les captures images et son pour présenter l'œuvre et communiquer. POTES AU FEU signe chaque diffusion du nom de l'artiste et titre de l'œuvre.
  - les œuvres sont remises à POTES AU FEU le 15 juillet
  - les journées d'exposition ont lieu les 25 & 26 juillet, le vote du public sur deux jours est dépouillé le 26 juillet fin d'après-midi. La remise des prix s'ensuit.

A PRODUIRE POUR CANDIDATER à l'expo artistique :

- dans un pré dossier l'œuvre céramique est décrite dans sa proposition artistique et démarche créative.
- l'œuvre est décrite dans ses matériaux de fabrication, ses dimensions et estimation de poids. (maximum emprise au sol de 50cm<sup>2</sup> / envergure max 70 cm / hauteur max 80 cm)
- le pré dossier de présentation est à livrer à [contact@potesaufeu.art](mailto:contact@potesaufeu.art) avant le 30 mai minuit. La réponse est donnée sous 7 jours au candidat
- les frais de participation à l'exposition sont de 17 euros et représentent le coût d'adhésion à l'association. Ils ne sont pas dus une seconde fois en cas de participation à l'expo-vente, cf. article Nb 2

L'association POTES AU FEU est heureuse d'accueillir votre pré-candidature pour

# PAF, absurde !

CRÉATION d'une œuvre CÉRAMIQUE sur le thème de l'absurde

les 25 & 26 juillet 2020

contact : énache au 06 20 09 86 36

[contact@potesaufeu.art](mailto:contact@potesaufeu.art)

[1 a / FORMULAIRE pré candidature PAF, absurde ! Création d'une œuvre](#)

<a href="#">Nom / Prénom</a>
<a href="#">Nom d'artiste</a>
<a href="#">Statut - ARTISTE/ ARTISAN / MAISON DES ARTISTES / PROFESSION AUTRE / ÉTUDIANT</a>
<a href="#">téléphone</a>
<a href="#">mail</a>
<a href="#">site internet, Facebook, Instagram etc.</a>
<a href="#">description du projet, intentions artistiques</a>
<a href="#">description de la pièce, unique ou multiple</a>
<a href="#">matériaux</a>
<a href="#">dimensions (estimation) LxHxh</a>
<a href="#">estimation poids</a>
<a href="#">éventuelles particularités de montage en exposition</a>

## 2 / L'EXPO VENTE :

Nb 1

La manifestation se déroule sur 2 jours

La manifestation accueille des artistes céramistes pour l'exposition et la vente de leurs œuvres  
**Il est possible de participer aux deux volets de l'événement indépendamment (expo vente et/ou expo pièce artistique)**

Les artistes exposants sont invités à se présenter sur les deux journées

La manifestation se déroule en extérieur et intérieur

Les artistes exposants viennent avec leur propre mobilier

L'association PAF est accueillante, aide les exposants et trouve des solutions aux problématiques logistiques !

Nb 2

DROITS D'inscription 40 euros (17+23)

voir détail article Nb 8

Ces 40 euros permettent à l'association d'engager les frais nécessaires à l'organisation de la manifestation, faire des annonces de presse

Les exposants Adhérents à l'association, ou ayant déjà réglé la part des 17 euros dans l'année calendaire lors d'une manifestation antérieure, ont à s'affranchir uniquement de la part des 23 euros

le règlement est à fournir par chèque bancaire

à l'ordre de : "association POTES AU FEU "

à expédier à l'adresse :

Association POTES AU FEU 34 RUE DU VIEUX CHAUMONT 88200 SAINT NABORD

Nb 3

INSCRIPTION

Fiche de contact à remplir en fin de ce document et à retourner à

[contact@potesaufeu.art](mailto:contact@potesaufeu.art)

POTES AU FEU et son comité de sélection feront une réponse à chaque candidature dans les 3 jours suivant son dépôt

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 15 juin 2020

Nb 4

Chaque artiste exposant s'engage à venir avec son mobilier

respecter les horaires pour l'installation de son stand (11h-13h le 25 juillet / 11h-13h le 26 juillet)  
être présent aux heures d'ouverture de son stand 13h-18h

si nécessaire, démonter et stocker son stand le soir (des solutions de stockages peuvent être trouvées pour aider, sous police d'assurance de l'artiste exposant)

respecter les horaires pour le démontage de son stand (18h le 25 juillet si nécessaire / 18h le 26 juillet)

laisser l'emplacement occupé non détérioré, en état de propreté et évacuer ses déchets

Nb 5

Seuls les exposants pendant toute la durée de l'événement s'occuperont des ventes éventuelles de leurs créations  
Aucune commission sur les ventes ne sera demandée aux artistes exposants par l'association POTES AU FEU, ni par le site d'accueil

Les artistes exposants s'engagent à ne vendre que leurs propres œuvres au cours de la manifestation (aucune revente d'objets de séries et commerciaux n'est autorisée)

Nb 6

Le transport et la manutention des créations sont à la charge exclusive des exposants. Les emballages ne peuvent être stockés sur place.

Nb 7

L'association POTES AU FEU et le site accueillant ne sont pas responsables des œuvres déposées et exposées.  
Les assurances de POTES AU FEU couvrent les éléments et actions organisationnelles de l'événement, chaque artiste exposant contracte une assurance personnelle

Nb 8

Toute inscription à la manifestation en tant que artiste exposant inclut dans son tarif une adhésion à l'Association POTES AU FEU au statut d'adhérent premier niveau (17 euros). Cela n'entraîne aucune obligation contractuelle pour l'artiste adhérent exposant, et lui permet d'exposer au sein de l'organisation associative.  
L'artiste exposant ne sera pas redevable de cette cotisation une seconde fois dans le cours de l'année  
d'adhésion s'il venait à s'inscrire à une autre manifestation de l'association

Nb 9

Chaque artiste exposant autorise POTES AU FEU à le photographier, filmer, pendant l'événement. Idem pour ses œuvres exposées lors de l'évènement.  
POTES AU FEU utilisera ces images à des fins de communication autour de ses actions.  
Autant que possible les œuvres sont associées au nom de leur auteur quand elles sont isolées dans une mise en page. Les artistes exposants peuvent fournir des images siglées à POTES AU FEU

Nb 10

Aucune annulation ne peut donner lieu à remboursement d'inscription si elle est formulée à moins de 7 jours de l'événement

L'association POTES AU FEU est heureuse d'accueillir votre candidature pour

## PAF, absurde !

EXPOSITION VENTE CÉRAMIQUE

& exposition artistique de pièces uniques et magistrales autour du thème de l'absurde

les 25 & 26 juillet 2020

contact : énache au 06 20 09 86 36

[contact@potesaufeu.art](mailto:contact@potesaufeu.art)

### FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR CANDIDATURE expo

NOM PRÉNOM

NOM D'ARTISTE

TÉLÉPHONE

MAIL

ADRESSE

SITE WEB, Facebook, INSTAGRAM etc.

STATUT

ARTISAN

AUTO ENTREPRENEUR

MAISON DES ARTISTES

PROFESSION AUTRE

TECHNIQUE, TYPE DE PIÈCES

PRÉSENTATION

il est possible de livrer quelques photographies de vos pièces par wetransfer à : [contact@potesaufeu.art](mailto:contact@potesaufeu.art)